

30 octobre 2023 (mise à jour)

Langue de l'original : français

COI FOCUS

GUINEE

Minorités sexuelles et de genre

Disclaimer:

Ce document COI a été rédigé par le Centre de documentation et de recherches (Cedoca) du CGRA en vue de fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique ni n'exprime aucune opinion et ne prétend pas apporter de réponse définitive quant à la valeur d'une demande de protection internationale. Il a été rédigé conformément aux lignes directrices de l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ce document a été élaboré sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. L'auteur s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents du sujet mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Si certains événements, personnes ou organisations ne sont pas mentionnés dans ce document, cela ne signifie pas qu'ils n'ont jamais existé.

Toutes les sources utilisées sont référencées de manière simplifiée dans les notes en bas de page. À la fin du document, une bibliographie reprend les références bibliographiques complètes. Les sources simplement consultées sont également reprises dans une liste. Dans des cas exceptionnels, la source n'est pas mentionnée nommément. En cas d'utilisation d'une information spécifique contenue dans ce document, il convient de citer la source telle que mentionnée dans la bibliographie.

La publication ou la diffusion du présent document est interdite sauf accord écrit du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

This COI-product has been written by Cedoca, the Documentation and Research Department of the CGRS, and it provides information for the processing of individual applications for international protection. The document does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of the application for international protection. It follows the Common EU Guidelines for processing country of origin information (April 2008) and is written in accordance with the statutory legal provisions.

The author has based the text on a wide range of public information selected with care and with a permanent concern for crosschecking sources. Even though the document tries to cover all the relevant aspects of the subject, the text is not necessarily exhaustive. If certain events, people or organisations are not mentioned, this does not mean that they did not exist.

All the sources used are briefly mentioned in a footnote and described in detail in a bibliography at the end of the document. Sources which have been consulted but which were not used are listed as consulted sources. In exceptional cases, sources are not mentioned by name. When specific information from this document is used, the user is asked to quote the source mentioned in the bibliography.

This document can only be published or distributed with the written consent of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons.



Vers une politique de migration
plus intégrée, grâce au FAM

Table des matières

Liste des sigles utilisés.....	3
Introduction	4
1. Contexte sociopolitique	6
1.1. Situation générale du pays.....	6
1.2. Position des acteurs politiques.....	6
1.3. Position des acteurs religieux	7
2. Cadre juridique et institutionnel.....	8
2.1. Législation	8
2.1.1. Lois condamnant les minorités sexuelles et de genre	8
2.1.2. Lois accordant des droits aux minorités sexuelles et de genre	8
2.2. Actions judiciaires.....	9
2.2.1. À l'égard des minorités sexuelles et de genre.....	9
2.2.2. À l'égard des auteurs de violences envers les minorités sexuelles et de genre	11
2.3. Attitude des forces de l'ordre.....	11
2.3.1. À l'égard des minorités sexuelles et de genre.....	11
2.3.2. À l'égard des auteurs de violences envers les minorités sexuelles et de genre	12
3. Climat social.....	13
3.1. Attitude de la société	13
3.1.1. Représentations sociales des minorités sexuelles et de genre.....	13
3.1.2. Position et rôle des médias	14
3.1.3. Violences à l'encontre des minorités sexuelles et de genre.....	15
3.1.4. Violations des droits de l'homme	16
3.2. Visibilité	17
3.2.1. Liberté d'expression.....	17
3.2.2. Lieux de rencontre.....	19
3.2.3. Vie associative	19
Résumé	21
Bibliographie.....	22

Liste des sigles utilisés

BCR	Bureau central de recensement
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNRD	Comité national du rassemblement pour le développement
COI	Country of origin information
FAMI	Fonds européen pour l'asile, la migration et l'intégration
FMG	Fraternité médicale Guinée
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HSH	Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes
INS	Institut national de la statistique
LGBT	Lesbiennes, Gays, Bisexuel-le-s et Transgenres
LGBT+	Lesbiennes, Gays, Bisexuel-le-s, Transgenres et autres
LGBTQI+	Lesbiennes, Gays, Bisexuel-le-s, Transgenres, Queers, Intersexes et autres
ONG	Organisation non gouvernementale
OPROGEM	Office de protection du genre, de l'enfance et des mœurs
RFI	Radio France internationale
RSF	Reporters sans frontières
USDOS	United States Department of State

Introduction

Le présent rapport fournit des informations sur la situation des minorités sexuelles et de genre en Guinée, en particulier sur la situation des homosexuels, des lesbiennes et des personnes transgenres. Il a été réalisé avec l'aide du Fonds européen pour l'asile, la migration et l'intégration (FAMI).

Ce document est une mise à jour du COI Focus du 28 novembre 2017 qui a pour titre *L'homosexualité* et rassemble des informations sur une période de cinq ans, du 1^{er} octobre 2018 au 1^{er} octobre 2023. Le Cedoca a clôturé les recherches le 2 octobre 2023.

« L'orientation sexuelle et l'identité de genre sont des concepts suffisamment vastes pour permettre l'auto-identification des personnes concernées », selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). L'orientation sexuelle renvoie à « la capacité de chacun à ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers les individus du sexe opposé, de même sexe ou de plus d'un sexe, et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces individus. [...] l'orientation sexuelle s'étendait le long d'un continuum, incluant l'attirance exclusive ou non exclusive vers des personnes du même sexe ou du sexe opposé ». L'identité de genre fait référence à « l'expérience intime et personnelle du sexe faite par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance, y compris une conscience personnelle du corps [...] et d'autres expressions du sexe, y compris l'habillement, le discours et les manières de se conduire. [...] L'identité de genre et son expression prennent également de nombreuses formes, certaines personnes ne s'identifiant ni comme homme ni comme femme, ou au contraire comme les deux »¹. Chez les personnes transgenres, l'identité de genre ne correspond pas au sexe assigné à la naissance².

Ce COI Focus comporte trois parties. La première partie analyse le contexte politique général et, plus spécifiquement, la position des autorités politiques et religieuses à l'égard des minorités sexuelles et de genre.

La deuxième partie présente la législation en faveur ou à l'encontre des minorités sexuelles et de genre. Elle décrit également les actions judiciaires qu'entreprennent les autorités, qu'elles soient ou non conformes aux dispositions légales existantes.

Enfin, la troisième partie traite de la situation des minorités sexuelles et de genre dans la société. Elle aborde, d'une part, les perceptions socioculturelles, la violence à l'encontre de ces personnes et les éventuelles différences de traitement sur le plan socioéconomique. D'autre part, ce chapitre met en lumière des aspects de leur vie sociale tels que les lieux de rencontre et/ou les associations.

La terminologie par laquelle les minorités sexuelles et de genre s'identifient elles-mêmes et sont désignées peut varier d'une source à l'autre. Dans ce document, le Cedoca reprend la terminologie de la source, dans la mesure du possible. Les sources consultées utilisent les termes et abréviations suivants : Lesbiennes, Gays, Bisexuel-le-s, Transgenres (LGBT) ; Lesbiennes, Gays, Bisexuel-le-s, Transgenres et autres (LGBT+), Lesbiennes, Gays, Bisexuel-le-s, Transgenres, Queers, Intersexes et autres (LGBTQI+) ; homosexuels ; hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH).

Pour cette recherche, le Cedoca s'est fondé sur des informations provenant de sources accessibles au public, notamment des médias locaux et internationaux, comme Africa Guinée, Guinée matin, Guinée News, Radio France internationale (RFI), Jeune Afrique ou Le Monde, des publications internationales d'organisations non gouvernementales (ONG) et de centres de recherches, parmi lesquels Freedom House et Afrobarometer. Le Cedoca a également puisé des informations dans des sources gouvernementales, telles que le département d'État américain (United States Department of State,

¹ HCR, 23/10/2012, p. 5, [url](#)

² Cavaria, 25/09/2020, [url](#)

USDOS) et les services publics qui publient des informations sur les pays d'origine (*country of origin information*, COI).

En outre, le Cedoca s'est appuyé dans une large mesure sur des entretiens réalisés lors d'une mission de travail effectuée à Conakry du 22 novembre au 3 décembre 2022. Les sources d'informations sont une association qui lutte pour la défense des droits des personnes LGBT, une personne transgenre, une ONG qui soutient les processus de démocratisation, une avocate inscrite au barreau de Conakry et l'ONG Fraternité médicale Guinée, une structure de santé. Vu le caractère sensible du sujet traité, plusieurs interlocuteurs rencontrés à Conakry ne souhaitent pas être cités pour des raisons liées à leur sécurité.

1. Contexte sociopolitique

1.1. Situation générale du pays

Le 5 septembre 2021, des membres des forces spéciales de l'armée guinéenne, emmenés par le lieutenant-colonel Mamadi Doumbouya, ont renversé le président Alpha Condé. Depuis ce coup d'État, le pouvoir est aux mains d'une junte militaire constituée en Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD). Les nouvelles autorités ont annoncé leur volonté de refonder les institutions et de lutter contre la corruption dans le but de mener le pays vers une transition politique. Les principaux partis politiques guinéens ainsi que des mouvements issus de la société civile ont rapidement contesté la gestion de la transition par le CNRD³. De nombreux acteurs politiques ont marqué leur désaccord avec le programme de la transition, considérant que celle-ci devrait se concentrer sur le retour à l'ordre constitutionnel et craignant que certaines actions prévues ne prolongent sa durée⁴. L'opposition reproche à la junte de confisquer le pouvoir aux civils et de faire taire toute voix discordante au moyen d'arrestations de leaders politiques ou de la société civile et d'enquêtes judiciaires⁵. Le 13 mai 2022, les autorités militaires de transition ont annoncé l'interdiction de toute manifestation pendant la période de transition⁶. Le 21 octobre 2022, le gouvernement de transition et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) se sont mis d'accord sur un chronogramme consolidé de la transition en 24 mois à compter du 1^{er} janvier 2023⁷.

1.2. Position des acteurs politiques

Lors d'une mission de terrain qui s'est déroulée à Conakry du 22 novembre au 3 décembre 2022, le Cedoca a rencontré une association de défense des droits des personnes LGBT qui a souhaité ne pas être citée pour des raisons liées à sa sécurité. Le 2 décembre 2022, les responsables de cette association ont indiqué que les décideurs politiques et les ministres ne s'expriment pas sur le thème des minorités sexuelles et de genre⁸.

Concernant la position des acteurs politiques, le Cedoca n'a trouvé que peu d'informations issues de la presse en ligne guinéenne.

En août 2019, alors que deux jeunes soupçonnés d'actes homosexuels sont arrêtés à Kankan (voir aussi 2.2.1.), le préfet s'est exprimé affirmant vouloir « démanteler le réseau d'homosexuels ». Ses propos sont relayés dans un article paru le 28 août 2019 sur le site d'information Guinée matin :

« Maintenant, on connaît les lieux où cette pratique est une réalité. Il y a un coin au quartier Bordeaux et un autre au quartier Aviation. Ce n'est pas normal par rapport à nos lois. Dans toute société où l'homosexualité est répandue, cette société est menacée, ce n'est pas normal dans une ville sainte comme Kankan. Depuis plusieurs mois la décision a été prise de démanteler le réseau. Les services de sécurité ont été amplement informés par rapport à ça. Mais, on n'en fera pas bruit, parce qu'au-delà de ce phénomène, il faut voir le côté social aussi, parce que c'est des familles qui sont impliquées [sic] »⁹.

³ Jeune Afrique (Barry D.), 11/04/2023, [url](#) ; Africa Guinée, 30/12/2022, [url](#) ; TV5 Monde, 05/09/2022, [url](#)

⁴ ISS, 16/03/2023, [url](#)

⁵ Le Monde, 22/10/2022, [url](#) ; Jeune Afrique, 22/10/2022, [url](#) ; Le Monde, 22/02/2023, [url](#)

⁶ USDOS, 20/03/2023, [url](#)

⁷ RFI, 22/10/2022, [url](#) ; Jeune Afrique, 22/10/2022, [url](#)

⁸ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁹ Guinée matin, 28/08/2019, [url](#)

1.3. Position des acteurs religieux

Lors de l'entretien du 2 décembre 2022, les représentants de l'association précitée ont mentionné que les leaders religieux abordent la question LGBT dans les prêches au sein des mosquées en marquant catégoriquement leur opposition à toute orientation sexuelle non conforme à la norme sociale (voir 3.1.1.)¹⁰.

Dans les temps impartis à cette recherche, le Cedoca a trouvé peu d'informations dans la presse en ligne guinéenne illustrant la position des acteurs religieux.

En janvier 2021, Elhadj Mansour Fadiga, président de l'Union des Oulémas de Guinée, tenait les propos suivants : « le châtement le plus douloureux a été ordonné par Dieu, pour anéantir les communautés qui pratiquaient l'homosexualité. C'est pourquoi, nous invitons la société civile et l'État à réprimer cette pratique »¹¹. En juin 2023, cette même autorité religieuse a exprimé sa volonté que l'interdiction de la pratique de l'homosexualité soit incluse dans la nouvelle Constitution (la Constitution a été dissoute à la suite du coup d'État militaire du 5 septembre 2021¹²)¹³. Pour lui, la pratique de l'homosexualité doit être bannie du pays : « Nous sommes des religieux et je sais que toutes les religions ont banni l'homosexualité, pas seulement l'islam (...). Pour nous, il faut formellement bannir l'homosexualité. Il ne faut pas dire que c'est la liberté, c'est la démocratie »¹⁴.

Le 18 août 2019, alors que deux jeunes sont arrêtés à Kankan pour des faits d'homosexualité, le préfet et les autorités religieuses ont « dénoncé ces actes contrenatures et promettent d'éradiquer le mal [sic] », selon un article publié par Guinée matin¹⁵.

¹⁰ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

¹¹ Actujeune, 09/01/2021, [url](#)

¹² Euronews, 06/09/2021, [url](#)

¹³ Vision Guinée, 09/06/2023, [url](#)

¹⁴ Vision Guinée, 09/06/2023, [url](#)

¹⁵ Guinée matin, 28/08/2019, [url](#)

2. Cadre juridique et institutionnel

2.1. Législation

2.1.1. Lois condamnant les minorités sexuelles et de genre

Le Code pénal (Loi n° 2016/059/AN) dispose en son article 274 :

« Tout acte impudique ou contre nature commis avec un individu de son sexe ou avec un animal est puni d'un emprisonnement de 6 mois à 3 ans et d'une amende de 500.000 à 1.000.000 de francs guinéens ou de l'une de ces deux peines seulement.

Lorsque l'acte a été commis avec un mineur de moins de 18 ans, le maximum de la peine est toujours prononcé.

Lorsque cet acte a été consommé ou tenté avec violence, le coupable subit la réclusion criminelle à temps de 5 à 10 ans »¹⁶.

Les articles 275 et 276 du Code pénal condamnent l'outrage public à la pudeur :

« Constitue un outrage public à la pudeur tout acte intentionnel accompli publiquement et susceptible d'offenser la pudeur et le sentiment moral des personnes qui en sont les témoins involontaires » (article 275)¹⁷.

« Toute personne qui aura commis un outrage public à la pudeur est punie de la peine d'un emprisonnement de 3 mois à 2 ans et d'une amende de 500.000 à 1.000.000 de francs guinéens, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Lorsque l'outrage est commis par un groupe d'individus, il est prononcé le double des peines prévues à l'alinéa premier du présent article » (article 276)¹⁸.

2.1.2. Lois accordant des droits aux minorités sexuelles et de genre

D'après le rapport 2023 de Freedom House qui étudie l'état des libertés en Guinée au cours de l'année 2022, il n'existe pas de loi protégeant les personnes LGBT+ contre les discriminations¹⁹.

Selon le rapport du département d'État américain de 2023 portant sur la situation des droits de l'homme en Guinée en 2022, les lois contre la discrimination ne s'appliquent pas aux personnes LGBTQI+. La Charte de la transition et les lois existantes ne protègent pas les droits des personnes LGBTQI+²⁰.

Le rapport susmentionné précise encore que la loi ne reconnaît pas les mariages homosexuels. De plus, il n'existe pas de procédure permettant aux individus de modifier le marqueur d'identité de genre sur les documents légaux et d'identification afin de les aligner à leur identité de genre. L'option de s'identifier comme « non binaire/intersexe/non conforme au genre » n'est pas disponible²¹.

Interrogés sur ce sujet, les responsables de l'association de défense des droits des personnes LGBT ont affirmé au Cedoca le 2 décembre 2022 qu'aucune loi ne protège les personnes LGBT²².

¹⁶ Loi n° 2016/059/AN portant Code pénal, 26/10/2016, [url](#)

¹⁷ Loi n° 2016/059/AN portant Code pénal, 26/10/2016, [url](#)

¹⁸ Loi n° 2016/059/AN portant Code pénal, 26/10/2016, [url](#)

¹⁹ Freedom House, 2023, [url](#)

²⁰ USDOS, 20/03/2023, [url](#)

²¹ USDOS, 20/03/2023, [url](#)

²² Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

2.2. Actions judiciaires

2.2.1. À l'égard des minorités sexuelles et de genre

Selon le rapport 2023 de Freedom House, la loi interdisant les relations entre personnes de même sexe est rarement appliquée ; néanmoins, « LGBT+ people have been arrested on lesser charges in connection with their identity »²³.

Le rapport 2023 du département d'État américain affirme qu'aucune poursuite judiciaire sur la base de la loi criminalisant les relations sexuelles entre personnes de même sexe n'a été rapportée au cours de l'année 2022²⁴.

Lors de l'entretien du 2 décembre 2022, le Cedoca a demandé à l'association de défense des droits LGBT si la loi interdisant les relations entre personnes de même sexe est appliquée en Guinée. La délégation présente a répondu positivement, indiquant qu'il y a des arrestations de personnes LGBT, à Conakry et à l'intérieur du pays. D'après cette source, au cours de l'année 2022, sous les autorités militaires en place, de nombreuses personnes ont été arrêtées. Toutefois, faute de moyens, il n'est pas opéré un monitoring précis de ces cas. Les forces de l'ordre organisent des rafles dans les lieux de fréquentation de la communauté. Les arrestations peuvent avoir lieu à l'occasion d'un flagrant délit comme le prévoit la loi ; des personnes LGBT peuvent également être arrêtées sur la base de leur habillement²⁵.

La même source a expliqué que les personnes LGBT mises en garde à vue dans les commissariats de police peuvent y rester jusqu'à quatre ou cinq jours, soit bien plus que les 48 heures prescrites par la loi²⁶.

Le Cedoca a également demandé si ces arrestations mènent à des poursuites judiciaires, ce à quoi cette source a répondu que la Guinée étant un pays majoritairement musulman et où la place de la religion est importante, lorsqu'une personne LGBT est arrêtée, elle craint d'être stigmatisée davantage et de voir sa famille déshonorée dans le cas où des poursuites judiciaires sont ouvertes à son encontre. Dès lors, pour ne pas attirer l'attention sur sa famille, pour éviter de rendre son orientation sexuelle encore plus visible dans le cas où un jugement est prononcé par un tribunal pour des faits d'homosexualité, pour ne pas mettre en difficulté son entourage, pour éviter que les médias s'emparent de l'affaire et ne diffusent l'information qu'un homosexuel a été condamné, les personnes arrêtées trouvent le plus souvent des arrangements avec les forces de l'ordre. Au niveau des postes de gendarmerie et des commissariats de police, les agents de l'État proposent aux personnes LGBT en garde à vue de payer une somme d'argent oscillant entre deux et trois millions de francs guinéens pour être libérées sans être déférées à la justice et éviter un jugement : « Pour échapper à tous ces problèmes, les gens des fois préfèrent payer la somme qu'on leur demande au niveau des commissariats pour ne pas être transférés dans une juridiction compétente »²⁷. Cette source ajoute encore que lorsqu'une personne LGBT est arrêtée, elle ne veut pas que « le problème aille plus loin », précisant que « si on va en justice, je sais que je n'aurai pas raison et que la loi va me condamner »²⁸. Au cours du même entretien, les membres de l'association ont illustré leurs propos en renseignant le cas d'homosexuels arrêtés à Kankan. N'ayant pas les moyens de se déplacer à Kankan pour assister ces personnes, l'association a demandé l'intervention de l'ambassade des États-Unis. Cette dernière a pris contact avec le commissariat concerné et a obtenu la libération des personnes arrêtées²⁹.

²³ Freedom House, 2023, [url](#)

²⁴ USDOS, 20/03/2023, [url](#)

²⁵ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

²⁶ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

²⁷ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

²⁸ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

²⁹ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

Le 26 novembre 2022, le Cedoca s'est entretenu avec une avocate inscrite au barreau de Conakry et lui a demandé si les homosexuels sont poursuivis en Guinée selon la loi interdisant les relations sexuelles entre personnes de même sexe. Elle a répondu que lorsqu'il y a des poursuites, ces dernières n'aboutissent pas. Selon elle, les affaires qui concernent des personnes LGBT sont le plus souvent passées sous silence et ne vont pas en justice. Par le biais de la corruption, les personnes homosexuelles interpellées par la police parviennent à éviter les poursuites judiciaires³⁰.

Le 29 novembre 2022, le Cedoca a rencontré à Conakry les représentants d'une ONG qui a pour mission de soutenir les processus de démocratisation. Sollicités sur la même question, ils ont livré leur analyse selon laquelle l'absence de poursuite judiciaire est liée à la volonté de faire régner une sorte d'omerta sur la question LGBT. Selon eux, entreprendre des poursuites judiciaires ouvrirait la voie aux débats sur la question et participerait à mettre en lumière la communauté voire à une meilleure compréhension de cette population. *A contrario*, ne pas poursuivre judiciairement permet d'occulter l'existence de la communauté LGBT. Pour cette raison, d'après cette source, les poursuites s'arrêtent au niveau des commissariats où les libérations sont monnayées. Pour cette source, il s'agit d'une intimidation forte des personnes LGBT qui doivent payer pour leur liberté lors d'une arrestation tout en sachant que le risque d'une nouvelle interpellation n'est pas écarté³¹.

Le rapport du Comité de lutte contre le sida du 1^{er} avril 2020 intitulé *Stratégie nationale de plaidoyer/Droits humains pour l'amélioration des résultats en matière de santé liés au VIH pour les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les travailleurs du sexe et les personnes vivant avec le VIH et le sida en Guinée* mentionne que si la loi en matière d'homosexualité est claire, elle est quasi impossible à appliquer :

« Sans être pris en flagrant délit (dans la loi), toute arrestation ou poursuite d'un homme accusé d'homosexualité serait fondée sur des ouï-dire, des rumeurs et d'autres 'preuves' peu fiables et injustes de l'engagement dans le comportement homosexuel. Comme toutes les lois qui tentent de légiférer sur le domaine très privé de la sexualité humaine et les relations entre les adultes consentants, la loi guinéenne contre l'homosexualité est une invitation à l'extension de la police, le chantage et l'extorsion »³².

Le Cedoca a trouvé quelques articles de la presse guinéenne relatant des arrestations et/ou des poursuites judiciaires à l'encontre de personnes LGBT.

Le 3 mai 2021, le site d'information en ligne Laguinee relaye que deux présumés homosexuels, dont l'un était « déguisé en femme », ont été interceptés par un groupe de jeunes sur le marché de Dorota, à Nzérékoré. Ils ont été conduits à l'escadron de la gendarmerie mobile numéro 10 chargé de dresser le procès-verbal et de mener une enquête³³. Aucune information sur les suites apportées à cette affaire n'a été trouvée.

Le 29 mai 2020, plusieurs articles relatent l'arrestation, à Kankan, d'un jeune homme accusé d'homosexualité. Son frère l'aurait surpris avec son partenaire et aurait dénoncé leur relation aux autorités, après s'en être violemment pris au conjoint de son frère³⁴. L'arrestation du jeune aurait été « facilitée » par des jeunes du quartier et la famille³⁵.

Le 18 août 2019, plusieurs médias guinéens ont rapporté l'arrestation de deux jeunes suspectés pour des faits d'homosexualité³⁶. Selon Guinée News, « [d]epuis lors, aucun procès n'a été tenu et aucune

³⁰ Avocate inscrite au barreau de Conakry, entretien, Conakry, 26/11/2022

³¹ Responsables d'une ONG qui a pour mission de soutenir les processus de démocratisation, entretien, Conakry, 29/11/2022

³² Comité de lutte contre le sida, 01/04/2020, [url](#)

³³ Laguinee, 03/05/2021, [url](#)

³⁴ Guinée News, 29/05/2020, [url](#) ; Guinée matin, 29/05/2020, [url](#)

³⁵ Guinée News, 29/05/2020, [url](#)

³⁶ Guinée News, 29/05/2020, [url](#) ; Guinée matin, 28/08/2019, [url](#)

information n'a jamais été divulguée sur la suite de cette affaire »³⁷. L'article de Guinée matin relaye les propos du commandant de la garnison militaire de Kankan :

« D'abord, on les a appréhendé en tant que magiciens. Ils sont accusés d'abus de confiance. Ils ont une bague, dès qu'ils touchent un homme avec cette bague au doigt, l'intéressé perd son sexe et devient impuissant. Mais, c'est à la garnison, après des explications, qu'on n'a su qu'ils étaient des homosexuels [sic] »³⁸.

2.2.2. À l'égard des auteurs de violences envers les minorités sexuelles et de genre

D'après les informations transmises par l'association rencontrée le 2 décembre 2022, en l'absence d'une loi protégeant les personnes LGBT (voir 2.1.2.), personne ne peut protéger cette communauté. Cette source ajoute que lorsqu'elle est violentée, une victime ne s'adresse pas à la police mais va plutôt faire le choix de taire les faits pour ne pas se mettre davantage en danger et pour éviter d'attirer des difficultés à ses amis et proches :

« Si une personne de la communauté subit des violences par une autre personne, la personne qui a subi les violences va encore demander pardon, ou alors va aller se cacher, pour ne pas que la personne soit encore plus vue et plus violentée. On préfère taire la violence pour ne pas augmenter la violence »³⁹.

2.3. Attitude des forces de l'ordre

2.3.1. À l'égard des minorités sexuelles et de genre

Le département d'État américain rapporte qu'au cours de l'année 2022, « [d]es personnes LGBTQI+ ont été victimes d'arrestations arbitraires, de violences et de harcèlement de la part des forces de sécurité qui les accusaient de perturber l'ordre social [traduction] »⁴⁰. Le même rapport renseigne encore que des « personnes LGBTQI+ ont fait état de harcèlement et de persécution de la part des forces de l'ordre et ont souvent payé des pots-de-vin pour éviter d'être arrêtées [traduction] »⁴¹.

D'après le rapport du 1^{er} avril 2020 du Comité de lutte contre le sida, les interactions des HSH avec les responsables de l'application de la loi sont « négatives ». Les HSH dénoncent le harcèlement, le chantage et l'extorsion dont ils font l'objet de la part de la police eu égard à leur manière de s'habiller ou à des comportements sexuels non normatifs. Être en possession de préservatifs est parfois interprété par la police comme une preuve d'homosexualité, de travail sexuel ou de séropositivité⁴².

L'association qui lutte pour la défense des droits LGBT a affirmé le 2 décembre 2022 que les membres de la communauté LGBT sont battus lors des gardes à vue dans les commissariats de police : « [i]l y a des violences physiques et sexuelles qui se passent dans ces commissariats »⁴³. Cette source a ajouté que pendant les gardes à vue dans les commissariats, il arrive que des agents de police dépouillent les personnes LGBT de leurs biens et abusent sexuellement d'elles⁴⁴.

³⁷ Guinée News, 29/05/2020, [url](#)

³⁸ Guinée matin, 28/08/2019, [url](#)

³⁹ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁴⁰ USDOS, 20/03/2023, [url](#)

⁴¹ USDOS, 20/03/2023, [url](#)

⁴² Comité de lutte contre le sida, 01/04/2020, [url](#)

⁴³ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁴⁴ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

La source précitée indique par ailleurs que du plaidoyer a été effectué auprès de l'Office de protection du genre, de l'enfance et des mœurs (OPROGEM) et a conduit à une meilleure compréhension de la communauté LGBT par le personnel de ce service spécialisé de la police en matière de mœurs⁴⁵.

Questionnée sur l'incidence du coup d'État de 2021 et de la mise en place des autorités militaires sur la situation de la communauté LGBT, l'association a affirmé qu'elle s'est aggravée. Depuis l'instauration des autorités de transition, les sites de rencontre ont été fermés et les interventions de police sont plus fréquentes que sous le président Alpha Condé⁴⁶.

Le 2 décembre 2022, à Conakry, le Cedoca a recueilli le témoignage d'une personne transgenre expliquant que des violences surviennent lorsque la police effectue des descentes dans les lieux de loisirs où elle se rend : « [...] quand on nous attrape, on a des amendes à payer, parfois un million, c'est des millions en tous cas, et il y a des coups durs, des frappes. On nous frappe à tous moments vous voyez »⁴⁷.

Le 2 décembre 2022, le Cedoca s'est entretenu avec l'équipe de l'ONG Fraternité médicale Guinée (FMG) qui a indiqué être une des rares structures de santé à prendre en charge les populations marginalisées comme les homosexuels, les professionnels du sexe, les transgenres, les malades mentaux, les usagers de drogue, les tuberculeux et les prisonniers⁴⁸. Basée à Conakry, l'association dispose de quatre centres de santé associatifs situés à Hafia Minière et Dar Es Salam à Conakry, à Moriady à Kindia et à Tata à Labé⁴⁹. L'équipe de FMG a également expliqué au Cedoca que depuis le putsch de septembre 2021, les forces de l'ordre font plus souvent irruption dans les lieux fréquentés par la communauté LGBT et les lieux de prostitution et procèdent à des arrestations. Par crainte de subir une arrestation lorsqu'elle se rend sur un site de prostitution, l'équipe de FMG a suspendu ses activités de cliniques mobiles et invite les populations-clés à consulter au siège de l'ONG⁵⁰.

2.3.2. À l'égard des auteurs de violences envers les minorités sexuelles et de genre

Le rapport précité du Comité de lutte contre le sida signale que la police fait preuve d'une « réticence générale » à protéger les travailleurs du sexe et les HSH et à s'en prendre aux clients violents à leur égard⁵¹.

Le 2 décembre 2022, la personne transgenre a livré les propos suivants :

« Franchement vivre en Guinée avec cette attitude et surtout dans un pays musulman, c'est quelque chose qui nous freine beaucoup. Nous ne sommes pas écoutés, nous n'avons pas où se plaindre quand il y a des problèmes, nous n'avons pas où partir pour se récréer. [...] Quand une personne subit des violences, tu ne trouveras pas un avocat qui va te défendre. Si tu pars en justice, tu n'auras pas un avocat qui va défendre cette personne LGBT. Elles n'ont pas de soutien au niveau du pays, pas d'aide, pas de protection »⁵².

Le Cedoca a relevé un article de la presse guinéenne mentionnant une mesure prise par les forces de l'ordre pour empêcher des violences homophobes.

Le 3 mai 2021, le site d'information en ligne Laguinee.info relaye que deux présumés homosexuels, dont l'un était « déguisé en femme », ont été interceptés par un groupe de jeunes sur le marché de

⁴⁵ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁴⁶ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁴⁷ Personne transgenre, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁴⁸ FMG, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁴⁹ Plateforme Elsa, s.d., [url](#)

⁵⁰ FMG, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁵¹ Comité de lutte contre le sida, 01/04/2020, [url](#)

⁵² Personne transgenre, entretien, Conakry, 02/12/2022

Dorota, à Nzérékoré. Selon l'article, ils ont échappé à la vindicte populaire par l'arrivée des forces de l'ordre⁵³.

3. Climat social

3.1. Attitude de la société

3.1.1. Représentations sociales des minorités sexuelles et de genre

Le rapport 2023 du département d'État américain fait état de profonds tabous religieux et culturels au sujet des relations sexuelles consensuelles entre personnes de même sexe. D'après ce rapport, « [l]a Charte de transition décrit le mariage et la cellule familiale traditionnelle (qui exclut les familles LGBTQI+) comme le fondement de la société du pays [traduction] »⁵⁴.

Une étude intitulée *État matrimonial et nuptialité* réalisée en décembre 2017 par le Bureau central de recensement (BCR) indiquait que, dans toutes les régions du pays, le mariage est considéré comme une exigence à laquelle toute personne doit se soumettre et qu'il constitue « un moyen d'affirmation de la personnalité de l'individu mais aussi un moyen de reproduction permettant de perpétuer la lignée et d'accroître la main d'œuvre ». Le mariage y est décrit comme « à l'origine de la constitution de la famille »⁵⁵.

D'après l'association qui lutte pour les droits des personnes LGBT, dans le but de correspondre à ce modèle, et sous la pression des familles, de nombreuses personnes homosexuelles se marient avec une personne du sexe opposé. La personne homosexuelle a une vie familiale publique et cache ses relations homosexuelles pour préserver l'image de la famille. L'association évoque aussi le cas de lesbiennes rejetées ou abandonnées par leur famille après leur refus de se marier. D'autres refusent le mariage que les familles tentent de leur imposer et quittent le domicile familial pour s'installer ailleurs où la famille n'aura plus les moyens de faire pression sur eux. Certains quittent parfois même le pays. Cette source ajoute que même si la famille n'est plus en mesure d'imposer un mariage, les violences sociétales s'exerceront toujours (voir 3.1.3.)⁵⁶.

Sollicitée sur la perception de l'homosexualité par la société guinéenne, la même source a exprimé que certaines personnes considèrent que l'homosexualité est une malédiction tandis que d'autres estiment que c'est une pratique importée de l'Occident, mais qui n'est pas guinéenne. Interrogée sur la façon dont a évolué la perception sociale de la communauté LGBT au cours des dix dernières années, cette source a indiqué qu'« il n'y a pas de changement. [...] la population ne change pas »⁵⁷.

Au cours de l'entretien du 29 novembre 2022, les représentants à Conakry d'une ONG appuyant les processus de démocratisation ont affirmé que le débat sur l'homosexualité est « complètement fermé ». La société guinéenne ne reconnaît pas à la communauté LGBT les libertés dont doit jouir tout citoyen et les espaces de débat sur cette problématique n'existent pas⁵⁸.

⁵³ Laguinee, 03/05/2021, [url](#)

⁵⁴ USDOS, 20/03/2023, [url](#)

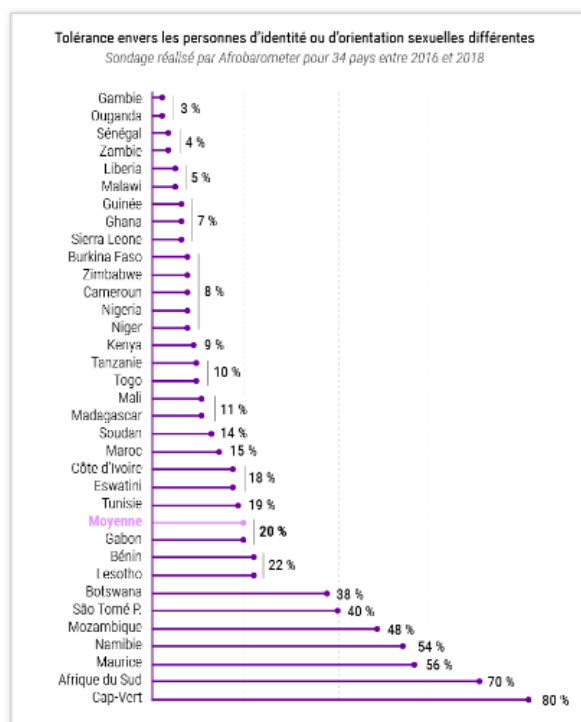
⁵⁵ Ministère du Plan et de la Coopération internationale, INS, BCR, 12/2017, [url](#)

⁵⁶ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁵⁷ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁵⁸ Responsables d'une ONG qui a pour mission de soutenir les processus de démocratisation, entretien, Conakry, 29/11/2022

Dans son enquête menée en août 2022, Afrobarometer⁵⁹ s'est intéressé à la tolérance sociale en Guinée vis-à-vis de groupes de personnes spécifiques, dont les homosexuels. Afrobarometer a posé la question à un échantillon représentatif de 1.200 adultes guinéens de savoir s'ils aimeraient ou pas avoir des homosexuels comme voisins. 82,5 % des personnes sondées ont indiqué qu'elles ne l'aimeraient pas du tout. Parmi elles, la différence entre les personnes évoluant en milieu rural et en milieu urbain est peu marquée (80 % en milieu urbain contre 83,9 % en milieu rural)⁶⁰.



Tolérance envers les personnes d'orientation sexuelle différente⁶¹

3.1.2. Position et rôle des médias

Selon Reporters sans frontières (RSF), certains sujets comme l'homosexualité, la polygamie ou les violences conjugales sont traités « avec une certaine prudence, voire de la retenue pour ne pas heurter la morale publique »⁶².

Le rapport précité du Comité de lutte contre le sida note que certains médias guinéens font un amalgame entre l'homosexualité et la pédophilie, le viol et d'autres crimes sexuels. L'homosexualité est un sujet abordé souvent de façon scandaleuse et sensationnaliste, dans le but de vendre des journaux et d'attirer l'attention de l'audience⁶³.

D'après les représentants de l'association rencontrée à Conakry le 2 décembre 2022, quand la presse s'empare de la thématique LGBT, elle s'exprime de manière homophobe, en stigmatisant la communauté LGBT⁶⁴.

⁵⁹ Afrobarometer est un réseau panafricain et non-partisan de recherche par sondage qui produit des données fiables sur les expériences et appréciations des Africains relatives à la qualité de vie, la gouvernance et la démocratie. Voir : Afrobarometer, s.d., [url](#)

⁶⁰ Afrobarometer, 12/04/2023, [url](#)

⁶¹ Jeune Afrique, 08/09/2023, [url](#)

⁶² RSF, 01/01/2023, [url](#)

⁶³ Comité de lutte contre le sida, 01/04/2020, [url](#)

⁶⁴ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

Le 8 août 2020, le réalisateur et scénariste guinéen Bobo Herico Diallo a présenté le contenu de son film tourné en pular *Safiatou* produit sur base du constat que « la prostitution et l’homosexualité sont des fléaux qui prennent de l’ampleur »⁶⁵. Selon les termes du réalisateur, le film « dénonce l’homosexualité et la prostitution »⁶⁶ en racontant l’histoire d’une jeune fille de la campagne née dans un village, qui part pour découvrir la ville et ses dangers et qui refuse « la débauche » pour « garder sa chasteté qu’est l’honneur de sa famille »⁶⁷.

3.1.3. Violences à l’encontre des minorités sexuelles et de genre

Le rapport 2023 du département d’État américain mentionne ce qui suit au sujet des discriminations :

« Aucun rapport officiel ou formel d’ONG n’a fait état de discrimination fondée sur l’orientation sexuelle ou l’identité de genre, bien que la stigmatisation sociétale ait probablement empêché les survivants de signaler les abus ou le harcèlement. Les membres de la communauté LGBTQI+ ont indiqué que ceux qui sont incapables de cacher leur identité, en particulier les personnes transgenres et les minorités sexuelles dont la présentation de genre n’est pas normative, sont victimes de brimades de la part de leurs pairs et des enseignants [traduction] [...] »⁶⁸.

La même source indique également qu’« [a]ucun cas de pratiques médicales ou psychologiques involontaires ou coercitives visant spécifiquement les personnes LGBTQI+ n’a été signalé » ajoutant que « [l]es pressions religieuses, culturelles et familiales ont toutefois conduit à des tentatives informelles de ‘conversion’ des personnes LGBTQI+, y compris par des familles forçant régulièrement des membres LGBTQI+ à contracter des mariages non désirés avec des hétérosexuels [traduction] »⁶⁹.

La personne transgenre a exprimé ce qui suit au Cedoca sur l’attitude de la population à son égard :

« Ils disent des fois que nous sommes des ratés, des personnes handicapées, que nous ne sommes pas normales en fait. Les gens disent que nous sommes mentalement malades. Mais moi je me sens bien, je suis bien normal. C’est juste que la différence est que je suis femme dans la tête et c’est quelque chose qu’on ne peut pas enlever dans ma tête. Même si on me frappe ou quoi que ce soit d’autre »⁷⁰.

Ce même témoin a également confié ne pas avoir de famille, ce qui est le cas de la majorité des membres de la communauté LGBT. Selon lui : « [c]’est des personnes qui sont abandonnées par leur famille »⁷¹.

Les responsables de l’ONG soutenant les processus de démocratisation ont expliqué que les personnes LGBT sont souvent rejetées par les familles et la société. Des personnes leur lancent des projectiles lorsqu’elles les aperçoivent en rue. Dans certains cas où une personne LGBT peut subvenir aux besoins de son entourage, une certaine tolérance sur son orientation sexuelle peut s’exprimer, mais ce n’est pas systématique⁷².

Le 2 décembre 2022, l’association qui lutte pour les droits de la communauté LGBT a expliqué que les homosexuels et les lesbiennes cèdent souvent aux pressions familiales et se marient avec une personne de sexe opposé (voir aussi 3.1.1.). Selon cette source, il s’agit d’une stratégie pour

⁶⁵ Mosaïque Guinée, s.d., [url](#)

⁶⁶ Mosaïque Guinée, s.d., [url](#)

⁶⁷ Inquisiteur, 07/02/2020, [url](#)

⁶⁸ USDOS, 20/03/2023, [url](#)

⁶⁹ USDOS, 20/03/2023, [url](#)

⁷⁰ Personne transgenre, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁷¹ Personne transgenre, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁷² Responsables d’une ONG qui a pour mission de soutenir les processus de démocratisation, entretien, Conakry, 29/11/2022

dissimuler son orientation sexuelle car le jour où la famille découvre l'homosexualité d'un enfant, elle le rejettera⁷³.

Lors du même entretien, cette association a également signalé que les personnes LGBT sont violentées et insultées dans les quartiers. Des cailloux sont jetés dans leur direction, avec des commentaires du type « regarde ce pédé qui marche »⁷⁴.

L'association précitée a également fait part des complots qui sont fomentés sur les réseaux sociaux à l'encontre des personnes LGBT. Par exemple, via un média social, une personne LGBT reçoit une invitation à une rencontre. Quand elle se présente, elle est violentée, arrêtée et emmenée dans un commissariat de police avec le risque d'être transférée vers la justice⁷⁵.

Le 18 mai 2022, le site d'actualité sur l'informatique et le numérique Numerama a mentionné dans un article que le réseau social Facebook héberge des pages ou des groupes « ouvertement homophobes ». Cette source a notamment répertorié un groupe intitulé « Non à l'homosexualité en Guinée » qui s'affiche parmi les cinquante premiers résultats lorsque le terme « homosexualité » est recherché dans les communautés Facebook⁷⁶.

3.1.4. Violations des droits de l'homme

Selon le rapport 2023 du département d'État américain, les personnes LGBTQI+ sont victimes de discriminations en matière d'emploi, de logement et au cours de leur scolarité. Les personnes LGBTQI+ font l'objet de mesures d'intimidation de la part de leurs pairs et des enseignants, impliquant qu'elles sont « souvent incapables de terminer leurs études »⁷⁷. Le même rapport signale que les personnes LGBTQI+ craignent des discriminations « lorsqu'elles recherchent des soins de santé et des soins médicaux, ce qui conduit nombre d'entre elles à ne pas se faire soigner [traduction] »⁷⁸.

Les membres de l'association rencontrés le 2 décembre 2022 ont expliqué que des discriminations existent dans de nombreux domaines dont le logement, l'emploi, la santé et la scolarité. En ce qui concerne le logement, ils ont indiqué qu'étant donné la perception de l'homosexualité par la société (voir 3.1.1.), un père de famille ne peut pas héberger un homosexuel sous son toit : « [...] l'islam même t'interdit de garder cette personne dans ta maison. Tu ne peux pas le garder sans le dénoncer, sans le renvoyer »⁷⁹. Ils ont exposé des difficultés rencontrées par des personnes LGBT à se loger, certains concessionnaires de Conakry délogeant des locataires sans préavis lorsqu'ils découvrent leur orientation sexuelle. Dans les écoles, lorsqu'un garçon se lève en classe pour répondre à une question et est considéré par ses camarades comme parlant « comme une fille, on dit que c'est un pédé »⁸⁰. Selon la source, la honte ressentie par la personne va la garder éloignée de l'école pendant un long moment et elle va finalement arrêter sa scolarité. Quant aux structures de soins de santé, les mêmes interlocuteurs ont expliqué qu'une personne LGBT qui s'y présente peut rester des heures sans être prise en charge et même être encouragée à ne pas attendre son tour⁸¹.

Le 2 décembre 2022, le Cedoca s'est entretenu avec l'équipe de FMG qui a indiqué être une des rares structures de santé à prendre en charge les populations marginalisées comme les homosexuels, les professionnels du sexe, les transgenres, les malades mentaux, les usagers de drogue, les tuberculeux et les prisonniers. D'après l'équipe de FMG, les personnes LGBT n'ont pas accès aux hôpitaux où elles sont stigmatisées et ne trouvent pas d'interlocuteurs. FMG fournit des consultations et des

⁷³ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁷⁴ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁷⁵ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁷⁶ Numerama, 18/05/2022, [url](#)

⁷⁷ USDOS, 20/03/2023, [url](#)

⁷⁸ USDOS, 20/03/2023, [url](#)

⁷⁹ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁸⁰ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁸¹ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

médicaments gratuits à ces publics vulnérables. Les populations marginalisées sont soignées dans la discrétion par l'équipe de FMG, dont les membres peuvent faire l'objet de stigmatisation dans l'exercice de leur métier. Certaines personnes critiques affirment que FMG encourage la prostitution et l'homosexualité⁸².

Dans un article de Memisa paru le 12 juillet 2022, le docteur Abdoulaye Sow, fondateur de FMG, a exposé que certains patients marginalisés n'ont pas accès à des soins dans les centres de santé classiques :

« J'ai vu des patients malades qui hésitaient à entrer dans un centre de santé simplement parce qu'ils ne voulaient pas partager la salle d'attente avec une personne homosexuelle ou une personne ayant une maladie mentale. C'est heureusement différent aujourd'hui dans nos centres de santé »⁸³.

Le 2 décembre 2022, la personne transgenre a témoigné avoir connu des problèmes au sein de sa famille de même que dans sa scolarité en raison de son identité de genre. Selon elle, une grande partie des personnes de la communauté abandonne le cursus scolaire au niveau primaire, ce qui rend leur autonomisation difficile⁸⁴.

3.2. Visibilité

3.2.1. Liberté d'expression

L'association de défense des droits des personnes LGBT a rapporté au Cedoca que la population LGBT en Guinée est amenée à s'afficher le moins possible et est contrainte de vivre dans la discrétion⁸⁵.

À la question posée par le Cedoca de savoir si le cadre de vie urbain ou rural présente des différences en terme de liberté d'expression pour les personnes LGBT, l'association précitée a indiqué qu'un homosexuel doit vivre en cachette quel que soit son milieu de vie. Dans les villes ou dans les villages, une personne qui dévoile son homosexualité est susceptible de connaître des violences⁸⁶.

Le Cedoca a également demandé si la liberté d'expression des personnes LGBT différerait selon certaines caractéristiques socioéconomiques, notamment en fonction du niveau d'aisance financière. Le 2 décembre 2022, la source susmentionnée a indiqué qu'une personne homosexuelle qui bénéficie d'une indépendance financière a des possibilités plus grandes de vivre son orientation sexuelle qu'« un homosexuel qui traîne dans le quartier ». Tandis que celui qui n'a rien reçoit des insultes et des cailloux à son passage, celui qui jouit d'un statut social grâce à son indépendance financière est davantage respecté, d'après cette source. Les proches d'une personne LGBT qui peut subvenir aux besoins de la famille auront tendance à rester muets sur son orientation sexuelle. En outre, une personne LGBT qui a des ressources financières donne de l'argent à la communauté « pour être tranquille »⁸⁷. La source a illustré son propos en ces termes :

« Par exemple, il [une personne LGBT] passe, les gens sont autour du thé. Il dit : tenez, mes amis, mes frères, prenez ça pour payer le thé, le sucre. Et les autres disent : ça, c'est un boss ! Donc lui il va passer et personne ne va l'attaquer [...]. Et l'autre qui n'a rien, on lui jette des cailloux, on l'insulte »⁸⁸.

⁸² FMG, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁸³ Memisa, 12/07/2022, [url](#)

⁸⁴ Personne transgenre, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁸⁵ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁸⁶ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁸⁷ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁸⁸ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

Questionnée sur l'existence de milieux plus favorables où il est exprimé davantage de tolérance à l'égard de la communauté LGBT, l'association a affirmé que les ONG actives sur les programmes de santé reproductive et de prévention contre le VIH sida se montrent plus tolérantes, même si elles peuvent également reproduire des comportements stigmatisants⁸⁹.

La même source a également signalé que depuis le renversement du président Alpha Condé en septembre 2021 et l'instauration des autorités de transition, la communauté LGBT doit redoubler de prudence en raison de descentes de police plus nombreuses dans les lieux fréquentés par la communauté. Alors qu'auparavant les membres de la communauté sortaient chaque soir, les sorties après 18 heures sont désormais déconseillées⁹⁰.

Le 2 décembre 2022, la personne transgenre a indiqué sortir la nuit pour effectuer des activités de commerce comme professionnelle du sexe et a livré le témoignage suivant sur la transidentité :

« La transidentité en Guinée reste très méconnue, donc ça reste encore très hostile à notre égard. Les gens ne nous acceptent pas, ils ne nous connaissent pas. La population a déjà des difficultés à accepter la communauté gay, lesbienne. Moi je suis homme, je m'habille en femme. Vous me voyez là comme ça [apparence masculine] mais ce n'est pas moi qui suis devant vous. Je suis en prison là comme ça. La journée, je suis en prison et la nuit je suis libre. À partir de 0h, je mets mes trucs que je porte et je sors [...]. Etre transgenre en Guinée, c'est très difficile »⁹¹.

La même personne a expliqué que la communauté transgenre organise chaque 31 mars un « jour de visibilité pour célébrer l'identité des personnes transgenres avec des témoignages, des plaidoyers, nous faisons de la sensibilisation au niveau de la population en question ». Cet événement annuel est organisé dans un lieu privé avec l'aide de quelques partenaires internationaux⁹².

Le 26 novembre 2022, l'avocate rencontrée par le Cedoca a exprimé l'ambivalence sociale qu'elle observe à propos des personnes LGBT : d'une part, il y a de manière générale de l'intolérance à l'égard des homosexuels et d'autre part, il existe certaines situations où les personnes homosexuelles sont acceptées lorsqu'elles se rendent dans les milieux réservés aux femmes. L'avocate a indiqué rencontrer des homosexuels dans des cérémonies où ils « flattent » les femmes et les jeunes filles « pour avoir de l'argent »⁹³.

Consultés sur les possibilités pour les personnes LGBT de vivre leur orientation sexuelle en Guinée, les responsables de l'ONG soutenant les processus de démocratisation ont affirmé que les personnes concernées doivent cacher leur orientation sexuelle sans quoi elles s'exposent au risque d'être exclues de la communauté. Les personnes LGBT sont rejetées par leur famille, insultées et malmenées par la société de telle manière qu'elles ne sortent le plus souvent pas la journée⁹⁴.

Amenés à s'exprimer sur l'impact du statut social et des ressources financières d'une personne LGBT sur sa liberté d'expression, la source précitée a indiqué que si les ressources financières permettent à une personne LGBT de se payer certains privilèges que d'autres ne peuvent pas s'offrir, cela ne le met pas pour autant à l'abri de toutes les discriminations. Pour illustrer son propos, cette source a expliqué qu'une personne LGBT aisée peut accéder à certains lieux comme des hôtels parce qu'elle a les moyens d'y consommer et de dépenser de l'argent. Cela ne veut pas dire pour autant qu'elle est acceptée pour ce qu'elle est : « il paye sa liberté et dans la communauté, ils sont toujours rejetés. Ceux qui peuvent

⁸⁹ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁹⁰ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁹¹ Personne transgenre, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁹² Personne transgenre, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁹³ Avocate inscrite au barreau de Conakry, entretien, Conakry, 26/11/2022

⁹⁴ Responsables d'une ONG qui a pour mission de soutenir les processus de démocratisation, entretien, Conakry, 29/11/2022

vivre de lui n'osent pas le rejeter [sic] ». Cette source a toutefois nuancé son propos en ajoutant que dans certains cas, la famille rejettera un enfant homosexuel qui a les moyens de faire vivre sa famille⁹⁵.

3.2.2. Lieux de rencontre

À l'occasion de l'entretien du 2 décembre 2022, l'association active pour la défense des droits LGBT a indiqué que les lieux de rencontre spécifiquement dédiés aux personnes LGBT ont été fermés au cours de l'année précédente. Au moment de l'entretien, cet interlocuteur a affirmé que de tels lieux n'existent plus à Conakry et que désormais, les rencontres se font dans des lieux ouverts à tous, où des membres de la communauté LGBT sont employés ou gérants du lieu. Dans ces lieux de fréquentation, il arrive que des violences éclatent en raison de la présence de personnes homophobes⁹⁶.

Les représentants à Conakry de l'ONG appuyant les processus de démocratisation ont communiqué qu'il y a des bars où existe une certaine tolérance ou acceptation à l'égard des personnes LGBT : « Là, ils peuvent y rester, se mouvoir, sans être agressés ». Selon eux, ces endroits sont connus de la majorité de la population comme étant des lieux fréquentés par la communauté LGBT mais il ne s'agit pas de bars exclusivement dédiés à cette population⁹⁷.

3.2.3. Vie associative

Le rapport 2023 du département d'État américain renseigne que les groupes représentant explicitement les droits et le bien-être de la communauté LGBT ne parviennent pas à obtenir une reconnaissance légale bien qu'aucune loi n'empêche explicitement leur enregistrement :

« Il n'y a pas d'organisation LGBTQI+ spécifiquement enregistrée, le gouvernement empêchant ces organisations de s'enregistrer légalement. Certaines organisations de santé publique s'efforcent de sensibiliser à la santé sexuelle, au VIH et au sida, et de prévenir les violations des droits de l'homme au sein des communautés vulnérables, y compris la communauté LGBTQI+ [traduction] »⁹⁸.

La *Stratégie nationale de plaidoyer/Droits humains pour l'amélioration des résultats en matière de santé liés au VIH pour les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les travailleurs du sexe et les personnes vivant avec le VIH et le sida en Guinée* du Comité de lutte contre le sida de la République de Guinée présente l'association Arc-en-Ciel comme étant la seule organisation « formelle » des HSH en Guinée. D'après ce document, l'organisme fournit de l'assistance et des services aux homosexuels et bisexuels, surtout dans la ville de Conakry⁹⁹.

Le 2 décembre 2022, l'association de défense des droits des personnes LGBT qui a souhaité ne pas être citée pour des raisons liées à sa sécurité a expliqué au Cedoca ne recevoir aucune subvention de l'État. Ses objectifs sont la prévention des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH sida, la distribution des préservatifs et de lubrifiants, la sensibilisation communautaire et la dispense de conseils sur les comportements à adopter ou éviter. L'association dispose de 123 pairs éducateurs répartis dans tout le pays, dont 43 à Conakry, qui font de la mobilisation et de la sensibilisation auprès des populations vulnérables¹⁰⁰.

Au cours du même entretien, l'association précitée a fait part des difficultés rencontrées par les activistes de la cause LGBT : « Nous qui sommes des activistes au niveau du pays, nous sommes en

⁹⁵ Responsables d'une ONG qui a pour mission de soutenir les processus de démocratisation, entretien, Conakry, 29/11/2022

⁹⁶ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

⁹⁷ Responsables d'une ONG qui a pour mission de soutenir les processus de démocratisation, entretien, Conakry, 29/11/2022

⁹⁸ USDOS, 20/03/2023, [url](#)

⁹⁹ Comité de lutte contre le sida, 01/04/2020, [url](#)

¹⁰⁰ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

danger. Chaque jour il y a des menaces qui sont sur nous. Chaque jour, nous sommes menacés. Mais nous, nous sommes là parce que nous avons décidé d'aider la communauté »¹⁰¹.

¹⁰¹ Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté LGBT, entretien, Conakry, 02/12/2022

Résumé

Le 5 septembre 2021, le président Alpha Condé a été renversé par une partie de l'armée. Une transition militaire est depuis lors en cours, avec le lieutenant-colonel Mamadi Doumbouya à sa tête. De nombreux acteurs politiques et de la société civile sont en désaccord avec le programme de la transition et réclament le retour à l'ordre constitutionnel. De manière générale, les décideurs politiques ne s'expriment pas sur le thème des minorités sexuelles et de genre. Les leaders religieux proscrivent la pratique de l'homosexualité.

Le Code pénal de 2016 condamne à un emprisonnement de six mois à trois ans et/ou à une amende pouvant aller jusqu'à un million de francs guinéens tout acte impudique ou contre nature commis avec un individu de son sexe. Il criminalise également l'outrage public à la pudeur. Il n'existe par contre aucune loi qui protège ou défend les droits des personnes LGBT+.

Ces dispositions légales sont, d'après les sources consultées, rarement appliquées mais des personnes LGBT+ peuvent être arrêtées pour d'autres motifs. Aucune action en justice sur la base de la loi criminalisant les relations sexuelles entre personnes de même sexe n'a été rapportée pour la période examinée. Les forces de l'ordre procèdent à des arrestations, des actes de harcèlement et d'extorsion à l'encontre de personnes LGBT+ en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Les descentes de police dans les lieux fréquentés par la communauté LGBT+ sont plus nombreuses depuis le renversement du président Alpha Condé. Des violences interviennent lorsque des personnes LGBT+ sont placées en garde à vue dans les commissariats de police. Par le biais de la corruption, les personnes LGBT+ interpellées par la police parviennent à monnayer leur libération et à éviter les poursuites judiciaires. La stigmatisation sociale empêche les victimes de discrimination basée sur l'orientation sexuelle ou de genre de dénoncer les cas de violence. Les forces de l'ordre se montrent réticentes à protéger les personnes LGBT+ victimes d'abus.

L'homosexualité est considérée par la société guinéenne comme un comportement non conforme à l'ordre social. De profonds tabous religieux et culturels persistent concernant les relations sexuelles entre personnes de même sexe. Les médias présentent souvent l'homosexualité de manière négative. Les personnes LGBT+ sont victimes de violences homophobes, notamment de la part de leur entourage, mais également de discriminations sociales au niveau de l'emploi, du logement et de l'accès à l'éducation et aux soins de santé.

La population LGBT+ en Guinée est souvent amenée à vivre dans la discrétion pour éviter le rejet et les violences. Dans certains cas, des personnes LGBT+ jouissant d'un statut social et d'aisance financière peuvent bénéficier d'une meilleure situation due au fait qu'elles peuvent subvenir aux besoins de leur entourage. Depuis l'instauration des autorités de transition, les sites de rencontre spécifiquement dédiés à la communauté LGBT+ ont été fermés. Désormais, les personnes LGBT+ se retrouvent dans des lieux ouverts à tous, où il existe une certaine tolérance à leur égard. Les groupes représentant explicitement les droits de la communauté LGBT+ ne parviennent pas à obtenir une reconnaissance légale et seule une organisation défend les droits des personnes LGBT+, sous couvert de la promotion de la santé publique et de la prévention contre le VIH sida.

Bibliographie

Contacts directs

Association qui lutte pour la défense des droits de la communauté Lesbiennes, Gays, Bisexuel-le-s et Transgenres (LGBT), entretien, Conakry, 02/12/2022, identité non communiquée pour garantir la sécurité de cette source

Avocate inscrite au barreau de Conakry, entretien, Conakry, 26/11/2022, identité non communiquée pour garantir la sécurité de cette source

Fraternité médicale Guinée (FMG), entretien, Conakry, 02/12/2022, identité non communiquée pour garantir la sécurité de cette source

Organisation non gouvernementale (ONG) qui a pour mission de soutenir les processus de démocratisation, Conakry, entretien, 29/11/2022, identité non communiquée pour garantir la sécurité de cette source

Personne transgenre, entretien, Conakry, 02/12/2022, identité non communiquée pour garantir la sécurité de cette source

Sources écrites et audiovisuelles

Actujeune, *Le gouvernement doit prendre aussi des dispositions pour interdire cela », dicit l'imam Mansour Fadiga*, 09/01/2021, <https://actujeune.com/2021/01/09/homosexualite-en-guinee-le-gouvernement-doit-prendre-aussi-des-dispositions-pour-interdire-cela-dixit-limam-mansour-fadiga/> [consulté le 03/10/2023]

Africa Guinée, *Paysage politique guinéen : Le camp de Cellou se renforce*, 30/12/2022, <https://www.africaquinee.com/paysage-politique-guineen-le-camp-de-cellou-se-renforce/> [consulté le 03/10/2023]

Afrobarometer, *About*, s.d., <https://www.afrobarometer.org/about/> [consulté le 03/10/2023]

Afrobarometer, *Résumé des résultats. Enquête d'Afrobarometer. Round 9 en Guinée, 2022*, 12/04/2023, https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2023/04/GUI_AB_R9_Resume-des-resultats_9Feb23.pdf [consulté le 03/10/2023]

Cavaria, *Transpersonen*, 25/09/2020, <https://www.cavaria.be/transgender-personen> [consulté le 03/10/2023]

Comité de lutte contre le sida, *Stratégie nationale de plaidoyer/Droits humains pour l'amélioration des résultats en matière de santé liés au VIH Pour les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les travailleurs du sexe et les personnes vivant avec le VIH et le sida en Guinée*, 01/04/2020, <https://portail.sante.gov.gn/wp-content/uploads/2020/04/1-STRATEGIE-DE-PLAIDOYER-vf.-CNLS-.pdf> [consulté le 03/10/2023]

Euronews, *Guinée : les militaires prennent le pouvoir et décident de dissoudre la Constitution*, 06/09/2021, <https://fr.euronews.com/2021/09/06/guinee-les-militaires-prennent-le-pouvoir-et-decident-de-dissoudre-la-constitution> [consulté le 03/10/2023]

Freedom House, *Freedom in the world 2023 – Guinea Country Report, 2023*, <https://freedomhouse.org/country/guinea/freedom-world/2023> [consulté le 03/10/2023]

Guinée matin, *Arrestation de 2 homosexuels à Kankan : les autorités promettent*, 28/08/2019, <https://guineematin.com/2019/08/28/arrestation-de-2-homosexuels-a-kankan-les-autorites-promettent/> [consulté le 03/10/2023]

Guinée matin, *Kankan : arrestation d'un présumé homosexuel*, 29/05/2020, <https://guineematin.com/2020/05/29/kankan-arrestation-dun-presume-homosexuel/> [consulté le 03/10/2023]

Guinée News, *Homosexualité à Kankan : Dénoncé par son frère, un présumé « gay » se fait arrêter !*, 29/05/2020, <https://guineenews.org/homosexualite-a-kankan-denonce-par-son-frere-un-presume-gay-se-fait-arreter/> [consulté le 03/10/2023]

- Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), *Principes Directeurs Sur La Protection Internationale* N° 9, 23/10/2012, <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=52d8facd4> [consulté le 03/10/2023]
- Inquisiteur, *Cinéma : lancement officiel d'un film guinéen intitulé « Safiatou »*, 07/02/2020, <https://www.inquisiteur.net/2020/02/07/cinema-lancement-officiel-dun-film-guineen-intitule-safiatou/> [consulté le 03/10/2023]
- Institut d'études de sécurité (ISS), *La transition militaire en cours en Guinée pourrait-elle être la dernière ?*, 16/03/2023, <https://issafrica.org/fr/iss-today/la-transition-militaire-en-cours-en-guinee-pourrait-elle-etre-la-derniere> [consulté le 03/10/2023]
- Jeune Afrique (Barry D.), *Alpha Condé, opposant un jour, opposant toujours*, 11/04/2023, <https://www.jeuneafrique.com/1431559/politique/alpha-conde-opposant-un-jour-opposant-toujours/> [consulté le 03/10/2023]
- Jeune Afrique (Toulemonde M.), « *L'homosexualité est importée d'Occident* » : déconstruction d'un mythe, 08/09/2023, <https://www.jeuneafrique.com/1478038/societe/lhomosexualite-est-importee-doccident-deconstruction-dun-mythe/> [consulté le 03/10/2023]
- Jeune Afrique, *Guinée : Mamadi Doumbouya accepte d'avancer le retour des civils au pouvoir*, 22/10/2022, <https://www.jeuneafrique.com/1387516/politique/guinee-mamadi-doumbouya-accepte-davancer-le-retour-des-civils-au-pouvoir/> [consulté le 03/10/2023]
- Laguinee, *N'Zérékoré : Des présumés homosexuels ont été mis aux arrêts par les agents de sécurité*, 03/05/2021, <https://laguinee.info/2021/05/nzerekore-des-presumes-homosexuels-ont-ete-mis-aux-arrets-par-les-agents-de-securite/> [consulté le 03/10/2023]
- Le Monde, *En Guinée, la junte accepte de rendre le pouvoir aux civils dans deux ans*, 22/10/2022, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/10/22/guinee-la-junte-accepte-de-rendre-le-pouvoir-aux-civils-dans-deux-ans_6146864_3212.html [consulté le 03/10/2023]
- Le Monde, *En Guinée, le chef de la junte réaffirme qu'il quittera le pouvoir à la fin de la transition*, 22/02/2023, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/02/22/en-guinee-le-chef-de-la-junte-reaffirme-qu-il-quittera-le-pouvoir-a-la-fin-de-la-transition_6162812_3212.html [consulté le 03/10/2023]
- Loi n° 2016/059/AN portant Code pénal, 26/10/2016, <https://www.refworld.org/docid/44a3eb9a4.html> [consulté le 03/10/2023]
- Memisa, *Fraternité médicale Guinée : « nous sommes fiers de pouvoir guider autant de stagiaires »*, 12/07/2022, <https://memisa.be/fr/fraternite-medicale-guinee-%E2%80%89nous-sommes-fiers-de-pouvoir-guider-autant-de-stagiaires%E2%80%89/> [consulté le 03/10/2023]
- Ministère du Plan et de la Coopération internationale, Institut national de la statistique (INS), Bureau central de recensement (BCR), *Analyse des données du troisième recensement général de la population et de l'habitat. Thème : État matrimonial et nuptialité*, 12/2017, http://www.stat-guinee.org/images/Documents/Publications/INS/rapports_enquetes/RGPH3/RGPH3_etat_matrimonial_et_nuptialite.pdf [consulté le 03/10/2023]
- Mosaïque Guinée, *Bobo Hérico, réalisateur du film Safiatou : « nous avons jugé nécessaire de dénoncer l'homosexualité et la prostitution » (interview)*, s.d., <https://mosaiqueguinee.com/bobo-herico-realisateur-du-film-safiatou-nous-avons-juge-necessaire-de-denoncer-lhomosexualite-et-la-prostitution-interview/> [consulté le 03/10/2023]
- Numerama, « *L'homosexualité est une abomination* » : il y a toujours des groupes Facebook homophobes en 2022, 18/05/2022, <https://www.numerama.com/politique/964827-lhomosexualite-est-une-abomination-il-y-a-toujours-des-groupes-facebook-homophobes-en-2022.html> [consulté le 03/10/2023]
- Plateforme Elsa, *Fraternité Médicale Guinée (FMG)*, s.d., <https://plateforme-elsa.org/structure/fmq/> [consulté le 03/10/2023]
- Radio France internationale (RFI), *Guinée: la junte accepte de rendre le pouvoir aux civils à l'issue d'une transition de 24 mois*, 22/10/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20221021-guin%C3%A9-la-junte-accepte-de-rendre-le-pouvoir-aux-civils-%C3%A0-l-issue-d-une-transition-de-24-mois> [consulté le 03/10/2023]

Reporters sans frontières (RSF), *Guinée*, 01/01/2023, <https://rsf.org/fr/pays-quin%C3%A9> [consulté le 03/10/2023]

TV5 Monde, *Guinée : où en est-on un an après le coup d'État ?*, 05/09/2022, <https://information.tv5monde.com/afrique/quinee-ou-en-est-un-apres-le-coup-detat-1211088> [consulté le 03/10/2023]

United States Department of State (USDOS), *2022 Country Reports on Human Rights Practices: Guinea*, 20/03/2023, <https://www.ecoi.net/en/document/2089137.html> [consulté le 03/10/2023]

Vision Guinée, *Nouvelle constitution : "il faut formellement bannir l'homosexualité", selon Elhadj Mansour Fadiga*, 09/06/2023, <https://www.visionguinee.info/nouvelle-constitution-il-faut-formellement-bannir-lhomosexualite-selon-elhadj-mansour-fadiga/> [consulté le 03/10/2023]